

---

Renvoi au comité des domaines nationaux de l'annonce de la vente des biens d'émigrés dans le district de Montaigu (Puy-de-Dôme), lors de la séance du 6 prairial an II (25 mai 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi au comité des domaines nationaux de l'annonce de la vente des biens d'émigrés dans le district de Montaigu (Puy-de-Dôme), lors de la séance du 6 prairial an II (25 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) p. 619;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1972\\_num\\_90\\_1\\_27540\\_t1\\_0619\\_0000\\_7](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_27540_t1_0619_0000_7)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

## 26

L'agent national, près le district de La Souveraine (1), écrit que les biens nationaux se vendent bien au-dessus de l'estimation (2).

Un bien d'émigré estimé 66,077 liv. a été adjugé pour 143,430 liv. Un autre bien, estimé 129,658 liv. a été adjugé pour 220,600 liv. (3).

Insertion au bulletin, renvoi au Comité des domaines nationaux.

## 27

L'agent national près le district de Saint-Fargeau (4) donne des détails sur le même objet (5).

Il annonce que les biens d'émigrés vendus depuis 3 mois s'élèvent à la somme de 815 490 liv. 10 s. 10 d. (6).

Insertion au bulletin, renvoi au Comité des domaines nationaux.

## 28

On lit une lettre sur le même objet, de l'agent national près le district de Montaigu (7).

Un domaine, évalué 8,100 liv. s'est vendu 43,470 liv.; un autre, évalué 1,200 liv. s'est vendu 10,250 liv. (8).

Insertion au bulletin, renvoi au Comité des domaines nationaux.

## 29

L'administration du district de la Marche (9) se réjouit de ce que le génie de la liberté a couvert de son égide la représentation nationale, et que les têtes des traîtres sont tombées sous le glaive de la loi.

Mention honorable, insertion au bulletin (10).

(1) Creuse.

(2) P.V., XXXVIII, 111. B<sup>in</sup>, 10 prair. (2<sup>e</sup> suppl<sup>te</sup>); J. Sablier, n° 1340; Audit. nat., n° 616.

(3) M.U., XL, 103.

(4) Yonne.

(5) P.V., XXXVIII, 111.

(6) B<sup>in</sup>, 10 prair (1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> suppl<sup>tes</sup>).

(7) P.V., XXXVII, 111. B<sup>in</sup>, 8 prair. (suppl<sup>te</sup>); J. Fr., n° 609; M.U., XL, 103; J. Perlet, n° 615; Ann. R.F., n° 177. Montaigu-en-Combraille (Puy-de-Dôme).

(8) Mon., XX, 563.

(9) Vosges.

(10) P.V., XXXVIII, 111.

[La Marche, 11 flor. II] (1).

« Jugez, Citoyens représentans, par vos vertus, par vos travaux immortels dont la France recueille les fruits inappréciables de la terrible impression qu'à dû produire sur nos âmes reconnaissantes, la nouvelle de l'exécrable paricide dirigé contre vous.

Que les vils suppôts de la tyrannie, les Pitts, les Calonne, que les antropophages de l'espèce humaine, que les rois, réunissent le poison aux poignards, pour vous perdre... cette série de forfaits qui nous effrayent, ne nous étonnent pas; ces monstres ont usé l'idée que nous pouvions nous former de la perversité des tyrans, mais qu'ils aient trouvé dans votre propre sein des frères assez perfides, assez atrocement dissimulés pour vous assassiner en caressant la liberté! Cette douloureuse pensée nous a arraché des larmes de sang. Et nos cœurs ne se sont rouverts à la joie qu'au moment où nous avons appris qu'encore une fois le génie de la liberté avait couvert de son égide vos têtes si chères à la patrie et que celles des traîtres étaient tombées. Nous vous en conjurons, Intrépides montagnards, mettez autant d'activité à punir les traîtres qu'ils en mettent à persécuter la vertu. Si cette dernière est à l'ordre du jour, rappelez-vous qu'elle ne peut supporter l'alliage impur du crime. Restez sans crainte à votre poste. Le peuple entoure la Montagne où vous cimenter son bonheur. N'en descendez, qu'au moment où vous aurez dissipé les orages qui agitent notre existence politique; c'est alors que reçus dans les bras de ce peuple qui vous devra sa félicité, vous jouirez des transports de sa reconnaissance.

Vivent la Convention, les Comité de salut public, de sûreté générale et de surveillance. Vivent la liberté, l'égalité; périssent les traîtres et les tyrans.

Arrêtet les jours et an, avant dits sous les seings des membres présents. »

LEMOT (vice-présid.), C. LAUDE, DURNÉBYE, G. NIN, A. COLLARDÉ, GUYOT, HUSME, HUOT.

## 30

La commune de Roque-Marat, ci-devant Castelmoron (2), applaudit aux mesures sévères prises contre les conspirateurs, et jure de rester attachée à la Convention, qu'elle invite à demeurer à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Roque-Marat, s.d.] (4).

« Citoyens législateurs,

Ils sont bien audacieux, bien téméraires ces nouveaux tartufes, ces vils rejets de catilina qui osent conspirer contre la République malgré la permanence et l'activité de la guillotine. Ils veulent, en héros contre-révolutionnaires, braver la mort pour tuer le gouvernement républicain; ils veulent, par d'horribles assassinats précipiter

(1) C 305, pl. 1143, p. 11.

(2) Lot-et-Garonne.

(3) P.V., XXXVIII, 112.

(4) C 305, pl. 1143, p.14.